

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Retrouvez ces informations sur notre site www.asson.net

Absents excusés :

Corinne Panatier, procuration à Patrick Moura
Delphine Craspay, procuration à Martine Bert
Michel Lauvaux, procuration à Guy Labarrère
Michelle Navarro, procuration à Alexandre Larruhath
Sandrine Larbiouze, procuration à Jean-Marc Dourau
Jean-Jacques Claverie, procuration à Marc Canton

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani

Le Procès-verbal de la séance du **Mercredi 13 février 2019** est validé à l'unanimité.

1 – Convention contrôle entretien défense incendie :

L'ensemble de la trentaine de poteaux incendie d'Asson est sous contrat d'entretien avec la société SAUR selon les termes d'une délibération validée le 31 août 2015. La Communauté de Communes du Pays de Nay propose d'assurer ce service pour un prix unitaire de 35 € HT au lieu de 62,50 € actuellement. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de confier la prestation à la CCPN.

2 – Compte administratif, de gestion de la commune, affectation du résultat :

Le bilan de l'année 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de 185 802 € et un déficit global de la section d'investissement de 312 772 € (117 613 € pour 2018 + report antérieur de 195 159 €). Ces résultats sont reportés conformément à la loi sur les comptes de 2019. Des précisions et clarifications ayant été données à Michel Aurignac et Patrick Moura, les comptes administratifs et de gestion sont adoptés à l'unanimité.

3 – Compte administratif, de gestion du centre de loisirs :

Le bilan du centre de loisirs des « Petites Canailles » termine l'année 2018 avec un bonus de 620 €. Cet excédent viendra abonder les recettes de 2019. Ce point est validé à l'unanimité.

4 – Vote des taxes 2019 :

Les taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité. Ci-dessous le tableau récapitule le détail des produits attendus pour le budget 2019 :

Désignation	Base	Taux	Recette
Taxe habitation	2 821 000 €	6.96%	196 342 €
Foncier bâti	1 904 000 €	6.08%	115 763 €
Foncier non bâti	85 600 €	24.07%	20 604 €
Total			332 709 €

5 – Subvention aux associations :

Les associations sont les piliers de l'animation au quotidien de notre commune. Nous avons salué le travail réalisé par tous les bénévoles. Patrick Moura fait remarquer en particulier que la subvention du club de hand est maintenue à 9 000 € depuis de nombreuses années et qu'elle mériterait d'être augmentée.

Il regrette par contre amèrement que le maire et sa majorité refusent, cette année encore, d'attribuer une aide au Comité de Jumelage Asson – Ploumilliau. Nos amis bretons nous rendent visite au mois de juillet et Marie-Gabrielle Monset estime que cette attitude est inacceptable compte-tenu des liens tissés avec la commune jumelle et de la venue de son maire. Marc Canton propose d'offrir seulement un apéritif.

Devant cet entêtement les élus de l'opposition décident de s'abstenir sur ce point (15 pour et 4 absentions)

6 – Budget de la commune 2019 :

Ci-dessous nous vous présentons les informations des sections Fonctionnement et Investissement qui vont servir de fil rouge pour la tenue des comptes du budget 2019.

Ces chiffres ont été validés par 4 contre et 15 pour.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	232 200	Produits ventes diverses	183 300
Services extérieurs	293 760	Impôts et taxes	615 659
Impôt et taxes	12 000	Dotations, subventions	362 947
Charges du personnel	524 000	Produits de gestion courante	105 050
Charges gestion courantes	129 566	Produits financiers	30
Charges financières	41 000	Produits exceptionnels	3 000
Charges exceptionnelles	200	Atténuation de charges	91 000
Dotation amortissement	20 500		
Dépenses imprévues	27 760		
Excédent	80 000		
TOTAL	1 360 986		1 360 986

Dans cette section de Fonctionnement, l'augmentation des charges salariales nous préoccupe. Ce poste qui était à 353 500 € en 2013 a bondi de près de 50% en 6 ans. La masse salariale est un indice à surveiller dans la gestion d'une commune et visiblement les embauches et augmentations ne tourmentent pas le maire.

Dans les programmes d'Investissement 2019 c'est l'aménagement du terrain Rigal (692 000 €) qui va consommer la majorité de la masse monétaire (1 159 719 €) Une grande partie de ce besoin en financement va être alimentée par un emprunt de 300 000 € souscrit à la Banque Postale.

8 – Budget 2019 du Centre de Loisirs :

De la même façon nous détaillons le budget de fonctionnement pour 2019 du Centre de Loisirs :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	19 600	Produits ventes diverses	27 100
Services extérieurs	19 044	Dotations, subventions	44 530
Charges du personnel	33 606	Excédent 2018 reporté	620
TOTAL	72 250		72 250

Ce point est adopté à l'unanimité.

8 – Cession de terrain Canérot rectificatif :

La délibération du 13 mars 2019 ayant été annulée par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques en raison d'un vice de forme, le maire en propose une nouvelle version plus conforme à la Loi (obligation d'indiquer l'estimation de la valeur du terrain par le service des Domaines).

Il en profite pour augmenter la surface qu'achèterait l'entreprise Canérot qui passe de 2000 m² à 2500 m². Malgré l'obligation de respecter cette base d'évaluation de 26 € définie par les Domaines, le maire maintient son prix de vente à 15 €. Michel Aurignac prend alors la parole pour saluer l'efficacité du service de contrôle de légalité de la Préfecture. Patrick Moura réitère à l'attention des élus les risques que ce terrain de 2500 m² soit détourné de sa vocation artisanale pour devenir un terrain à bâtir des logements. Il rappelle qu'en 2009 la même entreprise avait refusé l'offre de la mairie pour le même terrain car cette parcelle avait été privée d'accès sur le futur lotissement Artigaret 2. Or, sur les plans ébauchés par le maire, on peut compter 23 habitations en projet dans cette zone et l'accès de l'entreprise dans ce lotissement !

La disposition est acceptée par 15 voix pour et 4 votes contre.

Nous avons voté contre en raison :

- *du prix trop bas (42 % en dessous du prix des Domaines ce qui entraîne une perte d'argent pour la commune)*
- *du passage possible des camions dans ce lotissement et au quartier Las Grabes*

9 – Admission en non-valeur :

Une somme de 316 € sur des facturations de la garderie est restée impayée malgré les efforts déployés par le service de la trésorerie de Nay pour les recouvrer. Il convient de les affecter en « non valeur » c'est-à-dire en créance irrécouvrable. Les élus valident à l'unanimité ce point.

10 – Entretien espaces verts tarifs 2019 :

Les agents de la commune entretiennent les espaces verts des bâtiments HLM du Clos Saint-Martin, l'organisme va être facturé sur la même base qu'en 2018 soit 330 €.

Le Syndicat de la copropriété des Escuères sera facturé au tarif de 310 € pour la même prestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick Moura signale qu'un véhicule a dérapé dans un fossé de la rue Las Grabes et a dû être sorti par une dépanneuse. Antoine Cuyaubère analysera le problème avec la prochaine commission voirie.

Toujours dans le même domaine, l'attention du maire est attirée sur l'état déplorable du chemin de Picas. Une commission avait proposé au propriétaire limitrophe de procéder à un échange de terrain afin que la partie privée de cette voie empruntée par tout le monde puisse rentrer dans le domaine public. A ce jour rien n'a été fait et Antoine Cuyaubère va demander un devis pour procéder à la réfection de chemin.

Sur le site www.couverture-mobile.fr il est indiqué qu'un projet de pylône téléphonique est à nouveau programmé depuis le 11 janvier 2019 sur la propriété Monbru/Larruhat.

Patrick Moura interroge le maire et Alexandre Larruhat sur la réalité de cette implantation. Les deux élus affirment tout ignorer de cette affaire.

Patrick Moura propose au maire, avant toute décision, d'analyser toutes les pistes ou propositions pour l'installation d'une antenne téléphonique 4G sur la commune. La priorité étant bien évidemment d'obtenir une meilleure couverture des ondes radio mais surtout la protection sanitaire des Assonnaises et des Assonnais.

Séance levée à 23h.

Les rédacteurs.